

## DÉCISION N° 398 / 2022

confiant mandat spécial à Monsieur François HENRION

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à M. François HENRION, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour participer aux Assises Départementales de l'Eau qui se tiendront le 6 octobre 2022 à BAR-LE-DUC.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20220928-Decis398-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le **28 SEP. 2022**

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke and a loop at the end.

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement